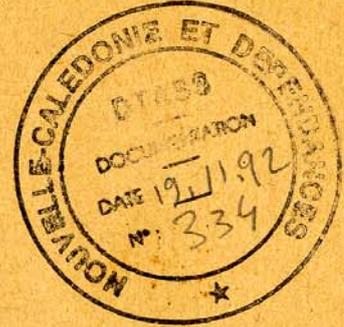


DIRECTION  
du Service de la Santé de la  
Nouvelle-Calédonie  
NOUMÉA

OMS



RAPPORT sur la SITUATION SANITAIRE  
en  
NOUVELLE-CALÉDONIE  
pendant les ANNEES = 1954- 1955- 1956

---

---



PARTIE I.

I - Renseignements de base -

a- L'établissement du Service de Santé en Nouvelle-Calédonie et Dépendances remonte à 1853, date de la première installation sur la "GRANDE TERRE".

Tout d'abord entièrement dépendant du Ministère de la Marine puis des Colonies, il devient au fur et à mesure du développement du Territoire, un service local et dès 1919 posséda un cadre de médecins fonctionnaires locaux.

b- Assurer les soins aux populations autochtones, prévenir les épidémies exercer le contrôle sanitaire aux frontières, développer l'hygiène individuelle et collective ainsi que la protection maternelle et infantile, former du personnel, tels sont les buts principaux du Service de la Santé Publique.

c- Le Service de la Santé est placé sous l'autorité d'un Directeur responsable vis à vis du Haut-Commissaire de la République sous les ordres duquel il est placé. Pour certaines matières (Police Sanitaire Maritime- Relations avec les organismes internationaux, etc...) il dépend du Ministère de la France d'Outre-Mer.

d- Mis à part la lèpre et la tuberculose, la Nouvelle-Calédonie ne présente aucune affection endémique majeure. Bien que sise en zone tropicale elle est exempte de paludisme. Ses problèmes sanitaires se confondent avec ceux des pays de zones tempérées.

e- Les tréponématoses, la tuberculose, (vaccination B.C.G.) ont fait ces dernières années l'objet d'enquêtes, ainsi que le problème de la prophylaxie de la lèpre par la vaccination B.C.G.

f- Le développement du potentiel économique du pays actuellement en plein essor permet d'envisager un accroissement de la protection de la Santé Publique et du mieux-être des populations.

1.1. La superficie de la Nouvelle-Calédonie et Dépendances est de 18.211 Km<sup>2</sup> dont 16.000 pour la "GRANDE TERRE".

1.2.1. Population :	<u>1954</u>	<u>1955</u>	<u>1956</u>
d'origine Européenne.....	22.000	22.261	23.389
Autochtone ....	34.150	34.506	36.028
Vietnamienne...	4.350	4.242	4.354
Indonésienne...	3.434	3.450	3.085
	<u>63.934</u>	<u>64.459</u>	<u>66.856</u>

- 1.2.2.) Les chiffres valables ne concernent que les agglomérations où
- 1.2.3.) existe un état-civil, par conséquent ne peuvent être retenus
- 1.2.4.) pour l'ensemble de la population.

2 - Organisation et Administration des services de la Santé Publique

a-b- Elle comprend =

1°- Un organisme de Direction à NOUMEA avec Directeur de la Santé Adjoint Technique- Adjoint Administratif.

- 2°- Des services généraux :
- Hôpital Colonial de NOUMEA avec son annexe le Sanatorium du Col de la Pirogue;
  - Hospice de Nouville;
  - Services d'Hygiène- Inspection médico-scolaire;
  - Circonscriptions Médicales (12) avec chacune un centre médical infirmeries et dispensaires. Elles sont dirigées par des médecins résidant au centre.

- 3°- Des services spéciaux :
- Hospice de Ducos pour Hanséniens;
  - Pharmacie d'Approvisionnement;
  - Ecole d'Infirmiers;
  - Institut Pasteur;
  - Service stomatologique mobile;
  - Equipes mobiles d'Assistance Médicale Autochtone.

c - En liaison avec le Service de Santé, travaillent des organisations bénévoles connues :

- Croix Rouge Française
- Comité de l'Enfance
- Comité antialcoolique
- Leper's Trust Board
- Comité Central de la Lèpre
- Comité d'Education Sanitaire.

3 - Personnel Sanitaire -

3.1. Personnel relevant du Service de la Santé Publique.

	1954	1955	1956
Médecins ..... <sup>(1957)</sup> 23 <del>23</del>	23	24	24
Pharmacien ..... 1	1	1	1
Dentiste ..... 1	1	1	1
Officier d'Administration ..... 1	1	2	1
Sages-Femmes ..... 1	5		
Agents Techniques ..... 11	4	7	10
Infirmiers - Infirmières ..... 69	59	64	67
Aides-Infirmiers et Infirmières ..... 48	37	39	41
Agents d'hygiène ..... 1	2	2	1
Assistante Sociale ..... 1	1	1	1
Autre personnel technique ..... 2	2	2	2
Personnel de Secrétariat ..... 15	11	13	14
Personnel d'Exploitation ..... 69	60	58	69
Manoeuvres ..... 85	67	91	85

N.B. Les chiffres indiqués sont ceux de la Nouvelle-Calédonie et Dépendances. Un classement nouveau du personnel est intervenu en 1955.

3.2. Personnel ne relevant pas du Service de la Santé Publique.

	1954	1955	1956
Médecins ..... 15	11	12	13
Pharmaciens ..... 6	5	6	6
Dentistes ..... 7	6	7	7
Infirmiers - Infirmières ..... 8	8	8	8
Autres professions paramédicales: 9	9	9	9

4. Financement des Services Sanitaires.

Pourcentage du Budget Santé ..... 11%	13	13,5	12
---------------------------------------	----	------	----

5. Education Sanitaire.

Il n'existe pas de service autonome d'Education Sanitaire mais depuis quelques mois un Comité Local d'Education Sanitaire fonctionne en liaison avec le Centre National d'Education Sanitaire en FRANCE. Des affiches, des causeries soit radiophoniques soit à l'occasion des visites périodiques de villages, sont fréquemment faites. L'action en profondeur ne fait que débiter, il est à espérer que les stagiaires du cours conjoint OMS/CPS, fourniront les premiers éléments spécialisés d'une discipline dont l'importance ne fait que croître.

6. Législation Sanitaire.

Est celle de la Métropole promulguée Outre-Mer.

7. Service Statistique.

Ne dépend pas de la Santé Publique.

8. Soins médicaux.

8.1. Nombre de formations.

	(57)	1954	1955	1956
Hôpitaux .....	1	1	1	1
Centres Médicaux .....	13	13	13	13
Infirmeries .....	20	11	19	19
Dispensaires .....	9	6	6	8
Formations privées .....	7	8	8	7

8.2. Nombre de lits.

Hôpitaux .....	341	304	341	341
Centres Médicaux .....	590	499	554	580
Infirmeries .....	200	167	198	198
Formations privées .....	30	30	30	30
<b>dont spécialisés :</b>		<b>1.000</b>	<b>1.123</b>	<b>1.149</b>
Maternité .....	59	48	59	59
Phtisiologie .....	129	70	128	129
Maladies contagieuses.....	27	30	27	27
Lèpre .....	378	480	352	378
Psychiatrie .....	74	39	74	74
Asile-Vieillards .....	110	90	110	110
		<b>757</b>	<b>750</b>	<b>777</b> .. /.

### 9. Soins dentaires.

Sont assurés d'une part par des dentistes privés, d'autre part par un service public itinérant avec camion stomatologique. Ce service est extrêmement prisé par les populations qu'il visite périodiquement et il assure chaque année plusieurs milliers d'interventions.

### 10. Hygiène de la Maternité et de l'Enfance.

Intégré au Service de la Santé Publique, le Service de la Protection Maternelle et Infantile assure des consultations pré et post natales, des consultations pour nourrissons et pour enfants.

L'inspection médico-scolaire est étendue à toutes les écoles publiques, chaque enfant a sa fiche, il a subi un contrôle radiologique (dans les postes munis d'appareils) et un test de tuberculination ainsi qu'une recherche de Bacille de Hansen. Des examens périodiques permettent de suivre l'évolution de l'enfant.

### 11.12. Soins aux infirmes et personnes âgées.

Les personnes atteintes de maladies chroniques ou âgées sont, suivant leur affection, traitées soit à l'Hôpital soit placées dans un Hospice.

### 13. Médecine du Travail.

Les entreprises sont soumises aux obligations définies par le Code du Travail Outre-Mer et suivant le cas disposent d'un médecin plein temps ou à temps partiel. Si leur importance ne permet pas l'emploi d'un médecin elles font donner les soins à leur personnel, par un médecin de leur choix.

### 14. Nutrition.

Il n'existe pas en Nouvelle-Calédonie, ainsi que l'a montré l'enquête faite par un nutritionniste de la Commission du Pacifique Sud, de problème alimentaire grave. On a pu constater dans quelques villages un certain déséquilibre de la ration avec hypovitaminoses, C et D. Ce sera un des buts de l'Éducation Sanitaire de redresser ces erreurs.

### 15. Santé mentale.

Il existe un Asile psychiatrique à NOUVILLE et un pavillon d'observation psychiatrique à l'Hôpital.

### 16. Alcoolisme - Toxicomanies.

La lutte contre l'alcoolisme est dirigée par un Comité antialcoolique dont l'action se manifeste tant par une propagande audiovisuelle que par une action près des autorités locales. Les désintoxications sont pratiquées gratuitement à l'Hôpital.

Le problème des toxicomanies n'existe pas en Nouvelle-Calédonie.

17. Assainissement.

A NOUMEA, un Bureau Municipal d'Hygiène assure la surveillance des principaux problèmes d'hygiène. Il est assisté d'une Commission Sanitaire où sont représentés les Services des Travaux Publics, de la Police, de la Santé, etc.... Dans l'intérieur, des Commissions Sanitaires réduites fonctionnent de la même façon.

- a- L'eau courante existe pratiquement dans toutes les agglomérations. Il s'agit de sources captées dont l'eau a été analysée et qui suivant les besoins est purifiée par javellisation. Ces sources captées dans les montagnes se révèlent dans la plupart des cas absolument pures.
- b- La destruction des matières usées se fait soit par incinération soit par fosses septiques.
- c- L'eau est distribuée par canalisations.
- d- Le faible développement industriel du pays ne pose pas ce problème.
- f- La Commission Sanitaire a dans ses attributions la surveillance de l'urbanisme et des logements.
- g- Sans objet.
- h- Dans les agglomérations lutte contre les insectes par pulvérisation de DDT - House - Spraying. Lutte contre les rats par appâts empoisonnés et destruction des débris alimentaires.
- i- Le contrôle de l'alimentation se répartit entre plusieurs services : Fraudes - Elevage - Santé. Les marchés sont régulièrement inspectés.

18. Lutte contre maladies transmissibles.

La lutte contre les maladies transmissibles ne s'exerce qu'à l'encontre de la lèpre et de la tuberculose, elle est fait par des équipes mobiles qui pratiquent le dépistage, les vaccinations par le B.C.G. et les contrôles. Un appareillage de radio-photographie fonctionne à NOUMEA.

19. Laboratoire.

Les recherches de laboratoire sont faites par l'Institut Pasteur de NOUMEA, filiale de l'Institut Pasteur de PARIS.

20. Sans Objet.

21. Contrôle des aliments et médicaments.

Comme il a déjà été indiqué à l'article 17-i, le contrôle de l'alimentation est réparti entre plusieurs services. Quant aux médicaments, ils ne sont pas fabriqués en Nouvelle-Calédonie mais proviennent de l'extérieur. L'inspection des pharmacies relève du Service de Santé.

22. Formation du personnel.

Depuis 1955 une école destinée à former des infirmiers et sages-femmes fonctionne à NOUMEA. Le niveau d'instruction exigé au concours d'entrée est le Brevet Elémentaire, le cycle des études dure deux ans avec un examen de passage à la fin de la première année. Les cours comprennent de l'anatomie, physiologie, séméiologie, pathologie interne, externe, obstétricale, déontologie, pharmacologie. Des stages ont lieu dans tous les services. Le nombre des élèves est actuellement de 12.

Les autres personnels du Service de Santé sont également recrutés par voie de concours et suivent des stages théoriques et pratiques dont le niveau est fonction de leur instruction.

24. Aide fournie par l'O.M.S.

L'aide fournie par l'O.M.S. consiste en une bourse d'Education Sanitaire et en l'organisation avec la Commission du Pacifique Sud d'un cours conjoint d'Education Sanitaire.

Nouméa, le 12 JUIN 1957

Le Médecin-Colonel DEMANGE  
Directeur du Service de Santé,

TABLEAU 1

POPULATION TOTALE	1954	1955	1956
Européens	22.261	22.586	23.168
Autochtones	34.565	35.092	36.028
TOTAUX =	56.826	57.678	59.196

- Il n'est pas possible de fournir les renseignements par groupes d'âge et sexe avec précision.

TABLEAU 2

Résumé des Statistiques démographiques

Désignation	1954		1955		1956	
	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux
Naissances vivantes	1.908	33,57	1.930	33,46	1.939	32,75
Décès (tous Ages)	772	13,58	671	11,63	775	13,09

Nombre de décès selon la liste abrégée de 50 rubriques

( Dans les formations )

N°	Liste détaillée	Groupes des rubriques	1954		1955		1956				
			Sexe : masc.	Sexe : fém.	Sexe : masc.	Sexe : fém.	Sexe : masc.	Sexe : fém.			
B1	001-008	Tuberculose de l'appareil respiratoire	12	6	18	6	5	11	14	7	21
B2	010-019	Tuberculose, autres formes	2	2	4	1	2	3	1	-	1
B3	020-029	Syphilis et ses séquelles	1	-	1	1	-	1	-	-	-
B4	040	Fièvre typhoïde	-	-	-	-	1	1	-	-	-
B5	045-048	Dysenterie, toutes formes	-	-	-	-	1	2	-	-	-
B6	055	Diphthérie	-	1	1	-	-	-	-	-	-

1/ -Namel de classement statistique international des maladies, traumatismes et causes de décès, sixième révision des Nomenclatures internationales des maladies et causes de décès - adoptée en 1948 - Vol.1, page 367. Indiquez la population de la zone d'enregistrement, si les données ne se réfèrent pas au pays considéré dans son entier.

N°	Liste détaillée N°	Groupes des rubriques	1954		1955		1956	
			Sexe : masc. : fém. :	Total :	Sexe : masc. : fém. :	Total :	Sexe : masc. : fém. :	Total :
B9	056	Coqueluche				1	1	2
B10	057	Infections à méningocoques	2	3				
B12	080	Poliomyélite antérieure aiguë (maladie de Heine-Medin)				3	3	3
B17	030-039 041-042 044-049 052-054 059-074 081-083 086-096 120-136	Toutes autres maladies classées comme maladies infectieuses et parasitaires			3	1	4	1

N°	Liste détaillée	Groupes des rubriques	1954		1955		1956			
			Sexe : masc.	Sexe : fé.m.	Sexe : masc.	Sexe : fé.m.	Sexe : masc.	Sexe : fé.m.		
B18	140-205	Tumeurs malignes, y compris les tumeurs des tissus lymphatiques et hématopoïétiques	13	6	15	6	21	13	11	24
B19	210-259	Tumeurs bénignes et tumeurs de nature non spécifiée				1	1			
B20	260	Diabète sucré		2	2	1	1	2	3	5
B21	290-299	Anémies			1	2	3	4		4
B22	( 330-357	Maladies du système nerveux central	6	4	10	4	6	10	8	11
B24	400-402	Rhumatisme articulaire aigu	1		1		1	1		1
B26	( 410-434	Maladies du coeur	10	8	18	7	23	15	12	27
B28	( 440-448	Autres maladies de l'appareil respiratoire	3	1	4	6	14	9	3	12

N°	Liste détaillée N°	Groupes des rubriques	1954		1955		1956	
			Sexe : masc.	Sexe : fém.	Total	Sexe : masc.	Sexe : fém.	Total
B30	480-483	Grippe	1		1		1	2
B31	490-495	Pneumonie	2	1	3	6	3	16
B32	500-502	Bronchite	1	1	2		1	1
B33	540-545	Maladies de l'estomac et du duodénum	1		1		1	1
B34	550-553	Appendicite	1		1			
B35	570-571, 1	Autres maladies de l'intestin et du péritoine	3		3	6	2	8
B36	572-578							
B37	580-587	Maladies du foie, de la vésicule biliaire et du pancréas	1	1	2	6	3	9
B38	590-594	Néphrite et néphrose	2	1	3	4	4	5
B39	610-617	Maladies des organes génitaux de l'homme	1		1			1
B40	650-652	Avortement-Complications de la grossesse						
	670-678							

N°	Liste détaillée N°	Groupes des rubriques	1954		1955		1956	
			Sexe : masc. :	Sexe : fém. :	Sexe : masc. :	Sexe : fém. :	Sexe : masc. :	Sexe : fém. :
B41	750-759	Malformations congénitales	1	1	1	3	2	5
B42	760-762	Lésions obstétricales, et sphyxie et atélectasie post-natales	1	1	5	4	3	7
B43	( 763-776 )	Autres maladies de la première enfance	3	5	8	11	8	19
B45	780-795	Sénilité sans mention de psychose, et causes mal définies ou inconnues	8	9	2	2	2	2
B46	le reste	Toutes autres maladies	46	12	15	24	9	33

CODE "N". CLASSEMENT DES ACCIDENTS, EMPISONNEMENTS ET TRAUMATISMES D'APRES LEUR NATURE

B47	N800-N829	Fractures, traumatismes de la tête et lésions traumatiques internes	9	1	10	6	1	5	1	6
B48	N840-N849	Brûlures	1	1	2	1	1	1	1	2
B49	N960-N979	Empoisonnements	1	1	1	1	1	1	1	1
B50	N830-N848 N870-N926 N950-N959 N980-N999	Tous autres traumatismes	46	4	4	4	4	1	1	1

**TABLEAU 4**

**Nombre de cas enregistrés de certaines maladies transmissibles**

Maladies	1954	1955	1956
Tuberculose <sup>2/</sup> (001-019)	1.348	810	415
Syphilis (020-029)	1.698	519	344
Fièvre typhoïde (040)		9	3
Dysenterie (045-048)	516	117	73
Diphthérie (055)	22	6	4
Coqueluche (056)			615
Infections à méningocoques (057)	9	1	4
Rougeole (085)		14	
Paludisme (110-117)	16	15	27
Poliomyélite (080)			19
Hépatite (092)	76	5	5
Lèpre <sup>2/</sup> (060)	1.135	1.146	1.192

<sup>2/</sup> Ces chiffres correspondent au nombre total de malades du Territoire : Hospitalisés ou en traitement externe.

TABLEAU 5

Nombre de cas enregistrés de certaines maladies

N <sup>o</sup>	Liste détaillée N <sup>o</sup>	Groupes des rubriques	1954	1955	1956
C12	140-205	Tumeurs malignes, y compris les tu- meurs des tissus lymphatiques et hématopoïétiques	99	94	78
C13	210-239	Tumeurs bénignes et tumeurs de nature non spécifiée	91	68	78
C14	240-245	Maladies allergiques	589	547	574
C15	250-254	Maladies du corps thyroïde	27	64	43
C16	260-	Diabète sucré	115	101	67
C17	280-286	Avitaminose et autres états de caronce	601	534	82
C18	290-299	Maladies du sang et des organes hématopoïétiques	546	536	56
C19	300-326	Psychonévroses, psychoses et trou- bles de la personnalité	302	200	168
C20	330-357	Maladies du système nerveux central	235	194	156
C21	370-389	Maladies de l'oeil	1.886	1.869	1.085
C22	390-398	Maladies de l'oreille et de l'apo- physe mastoïde	1.626	1.678	1.006
C23	400-402	Rhumatisme articulaire	129	102	73
C24	410-434	Maladies du coeur	460	392	311
C25	420-422				
C26	440-468	Autres maladies de l'appareil cir- culatoire	716	630	382
C27					

TABLEAU 5 (suite)

No	Liste détaillée No	Groupes des rubriques	1954	1955	1956
C28 ) ( C29 )	470-517	Maladies des voies respiratoires supérieures	2.182	2.885	3.180
C30	480-485	Grippe	2.081	134	113
C31	490-495	Pneumonie	39	60	226
C32	500-502	Bronchite	1.698	1.539	2.181
C34	520-527	Toutes autres maladies de l'appareil respiratoire	194	528	429
C35	540-545	Maladies de l'estomac et du duodénum (sauf cancer)	541	508	311
C36	550-555	Appendicite	222	305	312
C37	560-561	Hernie abdominale	75	141	90
C38	570-571-1	Diarrhée et entérite	1.381	797	334
C39	580-587	Maladies de la vésicule et des voies biliaires - foie- pancréas	1.419	1.472	711
C40	530-539 572-578	Autres maladies de l'appareil digestif	1.697	2.001	1.477
C41	590-594	Néphrite et néphrose	55	38	26
C42	610-617	Maladies des organes génitaux de	1.497	1.697	1.022
C42a	620-621	l'homme	1.497	1.697	1.022
C42b	622-637	Maladies du sein	1.497	1.697	1.022
		Maladies des organes génitaux de	1.497	1.697	1.022
		la femme	1.497	1.697	1.022

TABLEAU 5 (suite)

N <sup>o</sup>	Liste détaillée N <sup>o</sup>	Groupes des rubriques	1954	1955	1956
C43	640-649	: Accouchements, complications de la :			
	650-652	: grossesse, de l'accouchement et des :			
C43a	670-678	: suites de couches	333	311	300
	680-689				
C43a	660	: Accouchement normal	788	804	300
C44	690-716	: Autres maladies de la peau et du :			
C45		: tissu cellulaire sous-cutané	3.774	3.537	2.666
C46	720-727	: Arthrite et rhumatisme, sauf rhuma- : tisme articulaire	1.997	2.004	984
C47	730-749	: Maladies des os et d'autres orga- : nes de mouvement	337	284	151
C48	750-762	: Malformations congénitales et mala- :			
	765-776	: dies particulières à la première : enfance	116	158	107
C49	le reste	: Autres maladies spécifiées et : états mal définis	16.135	8.915	6.552



